

**Subvention à la Société  
des Régates**

62014

Le 23 Mars mil neuf cent soixante deux, à 20 h 30 le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 19 Mars 1962.

Etaient présents : M. MEYER, Maire, MM. MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUS-SEAU, LANOUE, GUILLAUD, MONGRAND, LAMOUCHE, FLAHAUT, FONTANILLE, BERLAND REIX, BISCAYE, BUJARD, BTOUS, GALLAND, MOUCHOT, ETCHEBER.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Au cours de la saison 1962, la Société des Régates de ROYAN, outre les très nombreuses régates qu'elle organise journellement, a prévu à son calendrier quatre grandes manifestations :

- le championnat d'Europe des Vauriens
- le championnat de la Côte de Beauté
- la course croisière Royan-La Rochelle
- le championnat de la ligue des Requins, Belougas, Estuaires, etc...

La Commission des Finances a proposé, lors de sa réunion du 20 Mars 1962, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 15.000 NF à la Société.

**Le Conseil Municipal**

Vu la demande formulée par la Société des Régates de Royan

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 Mars 1962

décide

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 15.000 NF à la Société des Régates de Royan pour l'organisation des diverses manifestations de la saison 1962 et notamment le championnat d'Europe des Vauriens, le championnat de la Côte de Beauté, la course croisière Royan-La Rochelle etc...

- que le crédit sera inscrit au budget supplémentaire 1962.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 29 Mars 1962  
Le Sous-Préfet : RYCHEBUSCH



POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

POUR COPIE CONFORME  
ROYAN, le 2 Avril 1962  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

